

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) POUR LE TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Entre

La **Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou**, représentée par son Président, Monsieur Étienne Glémot, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 juin 2021, ci-après désignée par « *la CCVHA* »,

d'une part,

Et

L'**État**, représenté par Monsieur Pierre Ory, Préfet du département de Maine-et-Loire, ci-après désigné par « *l'État* »,

d'autre part,

en partenariat avec la Région Pays-de-la-Loire et le Département de Maine-et-Loire,

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduit par des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés, d'une part, des programmes opérationnels européens, d'autre part, le Gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ils doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions des territoires en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats répondent à un triple enjeu :

- dans le temps court, associer chaque territoire au plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité ;
- dans le temps long, forger un projet de territoire s'inscrivant dans un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire, les CRTE ayant vocation à traiter l'ensemble des enjeux de chaque territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique ;
- constituer un outil privilégié de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales à l'échelle de chaque territoire, dans un objectif de simplification et d'unification des dispositifs de contractualisation existants (la circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique ayant confirmé la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance).

Article 1^{er} – Objet du contrat

Le territoire des Vallées du Haut-Anjou et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le présent CRTE a pour objet de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre afin de réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou. Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline ainsi, par orientation stratégique, des projets/actions structurants pour conduire cette démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Il traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. Contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans, il a vocation à faire l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances.

Article 2 – Ambition et orientations stratégiques

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique des Vallées du Haut-Anjou. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

Cette vision stratégique, partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. – a été construite sur la base d'un diagnostic du territoire, figurant en annexe n°1 du présent contrat. Ce diagnostic a notamment permis d'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires. Le diagnostic du territoire est complété par un recensement des démarches contractuelles et territoriales à l'échelle du territoire des Vallées du Haut-Anjou, figurant en annexe n°1bis.

Cette vision stratégique se décline en orientations stratégiques, elles-mêmes déclinées en projets/actions structurants. Le présent contrat fixe ces orientations stratégiques, pour le territoire des Vallées du Haut-Anjou, comme suit :

- orientation stratégique n°1 : habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants ;
- orientation stratégique n°2 : faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines ;
- orientation stratégique n°3 : encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin ;
- orientation stratégique n°4 : renouveler la gouvernance du territoire, poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire et aux territoires voisins.

Ces orientations stratégiques font l'objet d'une description déclinée en annexe n°2 du présent contrat. Elles pourront ultérieurement être précisées par des objectifs sur la base notamment des indicateurs de suivi mentionnés en annexe n°4.

Article 3 – Plan d'action

Les quatre orientations stratégiques retenues dans le cadre du projet de territoire des Vallées du Haut-Anjou se déclinent en projets/actions structurants de la CCVHA et des acteurs territoriaux.

Les projets/actions structurants s'inscrivant dans le cadre du CRTE sont décrits en annexe n°3. Ces projets/actions structurants sont économes en foncier et en ressources et contribuent à améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. La liste de ces projets/actions structurants est susceptible d'être actualisée le cas échéant sous forme d'un avenant, après avis du comité de suivi et de programmation.

Chaque année, les projets/actions structurants peuvent se concrétiser sous la forme d'opérations. Ces opérations font dès lors l'objet de fiches-opérations, présentées au comité de suivi et de programmation (sans nécessité d'établissement d'un avenant au CRTE). Sont mentionnées dans chacune de ces fiches notamment les informations suivantes : intitulé de l'action, maître d'ouvrage, description de l'action, partenaires, coût et plan de financement prévisionnel, calendrier de mise en œuvre prévisionnel, indicateurs de suivi et d'évaluation (sur la base notamment des indicateurs figurant en annexe n°4) et objectifs à atteindre.

Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien à la CCVHA ainsi qu'aux communes du territoire des Vallées du Haut-Anjou en ingénierie pour les différentes phases du contrat (définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat, etc.) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à mettre en œuvre et/ou faciliter et/ou accompagner les projets/actions structurants inscrits à ce contrat. Le maître d'ouvrage ou pilote du projet/action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi. En conformité avec la réglementation en vigueur, si le fait de retenir un projet/action au titre du présent CRTE doit pouvoir en faciliter l'instruction, il ne saurait dispenser des procédures administratives et en particulier des autorisations nécessaires au projet/action.

Dispositions générales concernant les financements :

Les crédits mobilisables pour les opérations sont, entre autres, ceux de la DSIL, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les orientations stratégiques intégrés dans le présent CRTE, des opérateurs et collectivités partenaires.

Chaque année, est ajoutée au présent contrat une annexe financière listant les différentes opérations et précisant, pour chacune d'entre elles, le montant des financements apportés par chacun des partenaires. Pour l'année 2021, les soutiens financiers accordés par l'État en 2021 auprès du territoire des Vallées du Haut-Anjou dans le cadre de la DETR et DSIL figurent en annexe n°6.

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des opérations entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les annexes sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des opérations proposées aux différentes sources de financement des partenaires mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou :

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire.

Elle s'engage à :

- désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du responsable du pilotage du CRTE qui sera également l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation ;
- à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire ;
- à mettre en œuvre les actions dont il est maître d'ouvrage, inscrites au CRTE et financées.

L'État, les établissements et opérateurs publics :

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés, établissements et opérateurs (ADEME, ANAH, etc.) à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la

base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Le conseil régional

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques :

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer autant que faire se peut les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État, de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et des partenaires s'engagent à mettre en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation sera créé à cet effet. Il sera coprésidé par le Préfet du département de Maine-et-Loire (ou son représentant le cas échéant) ainsi que par le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (ou son représentant le cas échéant). Il sera composé de représentants des signataires et partenaires du présent contrat.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- présenter les propositions des opérations à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités de cofinancement de ces opérations par l'État ainsi que par tout autre partenaire ;
- examiner l'avancement et la programmation des opérations engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE et valider l'évaluation annuelle du CRTE ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations stratégiques et de projets /actions structurants (inclusion, adaptation, abandon...);
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE sera établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations stratégiques, projets /actions structurants et opérations (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs,...). Il sera tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et de l'État. Il sera examiné chaque année par le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, pourront être établis, en fonction des besoins.

Article 8 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe n° 4.

Article 9 – Entrée en vigueur du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de suivi et de programmation. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre.

Article 11 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Fait au Lion d'Angers, le 23 juillet 2021,

Le Préfet du département de Maine-et-Loire,



Pierre Ory

Le Président de la Communauté de communes
des Vallées du Haut-Anjou,



Étienne Glémot

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE N°1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU	Page 10
ANNEXE N°1bis : RECENSEMENT DES DÉMARCHES CONTRACTUELLES ET TERRITORIALES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU	Page 26
ANNEXE N°2 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU	Page 28
ANNEXE N°3 : PROJETS / ACTIONS STRUCTURANTS DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU	Page 31
ANNEXE N°4 : INDICATEURS DE SUIVI DU CRTE	Page 36
ANNEXE N°5 : RECENSEMENT NON EXHAUSTIF, À TITRE D'EXEMPLE ET D'ILLUSTRATION, D'OPÉRATIONS EMBLÉMATIQUES S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU, SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CONDUITES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET/OU PAR LES COMMUNES	Page 38
ANNEXE N°6 : SOUTIENS FINANCIERS ACCORDÉS PAR L'ÉTAT AUPRÈS DU TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU EN 2021 DANS LE CADRE DE LA DSIL ET DE LA DETR	Page 43

ANNEXE N°1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Diagnostic du territoire en matière de démographie, de cohésion et de tissu social

- **Constat n°1 : un territoire jeune et une démographie dynamique :**

Le territoire de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou compte parmi les territoires les plus jeunes du département de Maine-et-Loire, l'ensemble des classes d'âge de plus de 40 ans y étant ainsi sous-représenté.

Par ailleurs, il connaît depuis la fin des années 1990 une nette dynamique de rajeunissement, à l'œuvre dans l'ensemble de ses bassins de vie. Cette dynamique démographique se trouve portée tant par les soldes migratoires que par les soldes naturels, l'effet des premiers tendant au redressement des seconds. En effet, le territoire n'a cessé d'attirer les citadins qui souhaitent délaisser la métropole angevine, le foncier y étant disponible à un prix accessible et avantageux (en comparaison avec les territoires limitrophes, la moyenne de prix du foncier y est inférieure à celle du département pour les logements anciens et se trouve dans la fourchette basse pour les logements neufs). De nombreux primo-accédants ont donc choisi la Communauté de communes pour leur première acquisition. Ces jeunes ménages ou couples en âge de fonder une famille qui s'installent sur le territoire ont contribué dès lors au rajeunissement de la population, les nombreuses naissances engendrant une diminution automatique de l'âge moyen de la population. Dans ce contexte, la population des Vallées du Haut-Anjou n'a cessé de s'accroître à compter de la fin des années 1970 avec une véritable accélération de ce phénomène depuis les années 2010.

- **Constat n°2 : un territoire au profil composite, où rural se conjugue avec périurbain :**

Le tissu social de la Communauté de communes présente les caractères d'un territoire de transition, qui est partie prenante des deuxième, troisième et quatrième couronnes de l'agglomération angevine en même temps que des composantes plus rurales du reste du pays segréen. Des populations dont les niveaux de revenus sont ceux de territoires ruraux y côtoient des groupes sociaux d'origine urbaine, dont le niveau de ressources se rattache plutôt aux références intermédiaires des territoires urbains, typiques des populations de primo-accédants en périphérie des grandes villes. Exception faite des agglomérations d'Angers, Saumur et Cholet, le territoire de la Communauté de communes se présente comme celui qui fédère les éléments socialement les plus composites au sein d'une même organisation.

- **Constat n°3 : un tissu social équilibré présentant toutefois de nets contrastes territoriaux :**

Le profil du territoire de la Communauté de communes pris dans son ensemble ne le prédispose pas à concentrer des groupes sociaux en difficultés au sein de poches de précarité importantes. Il ne se distingue pas par des proportions anormalement élevées d'allocataires des minimas sociaux tandis que les revenus médians par secteurs n'y sont pas très éloignés du niveau du revenu médian départemental (celui du bassin de vie du Lion d'Angers lui étant même supérieur).

Cependant, il convient de souligner que les trois bassins de vie de la Communauté de communes, en l'occurrence celui de la région du Lion-d'Angers, celui du Haut-Anjou et celui de l'Ouest-Anjou, présentent entre eux des contrastes non négligeables. (i) La richesse se concentre dans le bassin de vie de la région du Lion d'Angers. Cœur démographique et économique de la Communauté de communes, jouissant d'un positionnement stratégique avec la métropole angevine et profitant des flux de cette dernière, il connaît un revenu médian plus élevé dans toutes ses communes que dans

celles des deux autres bassins de vie tandis que le taux de pauvreté y est inférieur à la moyenne départementale. (ii) Le bassin de l'Ouest-Anjou bénéficie également d'un accès relativement facile à la métropole angevine ainsi que d'une relative autonomie économique : le revenu médian y est plutôt élevé et son taux de pauvreté se situe en-dessous de la moyenne départementale. (iii) En revanche, le bassin de vie du Haut-Anjou présente une situation différente. Plus éloigné d'Angers Loire Métropole, l'accès aux équipements et services y est moins aisé, la population moins jeune, avec une croissance démographique plus faible. Le taux de pauvreté y est supérieur à la moyenne départementale, comme en attestent certains indicateurs : taux de chômage, nombre d'allocataires du RSA, taux de ménages en situation de vulnérabilité énergétique résidentielle ou transports. Une analyse centrée sur les plus bas revenus y fait même apparaître ce qu'il est possible de qualifier de poche de pauvreté.

- Au vu de l'ensemble de ces constats et au regard notamment du caractère composite de sa sociologie, il apparaît que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est aujourd'hui confrontée à un double enjeu : (i) d'une part un **enjeu de cohésion territoriale inter-bassins**, (ii) d'autre part un **enjeu de cohésion du tissu social** lié à la fois (ii-1) au besoin d'affirmation d'une dynamique générale suffisamment inclusive afin de prévenir au mieux le risque à terme d'un certain délitement à bas bruit du tissu social sur des critères de pauvreté ou de précarité, (ii-2) à un enjeu croissant d'enracinement commun et de convergence des modes de vie entre des populations natives, de culture plutôt rurale, et des nouveaux habitants, plutôt portés par des usages et des besoins urbains.

Population [source : INSEE-RP]			
Territoire	Population totale en 2017	Evolution de la population entre 2007 et 2017	Taux d'évolution de la population entre 2007 et 2017
CC des Vallées du Haut-Anjou	36 218	+ 4 687	+ 14,9%
Maine-et-Loire	813 493	+ 42 891	+ 5,6%
Pays-de-la-Loire	3 757 600	+ 275 013	+ 7,9%
France métropolitaine	64 639 133	+ 2 844 126	+ 4,6%

Diagnostic du territoire en matière d'habitat

- **Constat n°1 : un territoire quasi entièrement inscrit dans l'aire urbaine angevine :**

Le territoire de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est presque tout entier partie prenante de l'aire urbaine angevine.

Les communes de la Communauté de communes qui relèvent de cette dernière sont majoritairement comprises dans sa quatrième couronne, la plus lointaine (à l'exception des communes de Saint-Augustin-des-Bois, de Bécon-les-Granits, de Brain-sur-Longuenée, de Sceaux-d'Anjou et de Juvardeil qui appartiennent à la troisième couronne). La commune de Grez-Neuville appartient, quant à elle, à la seconde couronne. Dans les analyses couramment menées à l'échelle départementale, les communes des deuxième et troisième couronnes sont comptées parmi les communes périurbaines, les autres étant rattachées à l'espace rural.

- **Constat n°2 : une dynamique de l'habitat porteuse d'un enjeu de renouvellement et de facilitation des parcours résidentiels :**

A l'instar de l'ensemble des espaces ruraux et périurbains angevins, le territoire de la Communauté de communes est fortement concerné par la hausse de la proportion des personnes vivant seules et des couples sans enfants, en même temps que par la montée de la présence des familles monoparentales, particulièrement dans l'espace périurbain. Ces évolutions contribuent à orienter, en moyenne, vers des besoins de logements comptant moins de pièces. Ces évolutions ont une incidence importante sur la taille des ménages, dont la diminution est toutefois ralentie à proportion de l'intensité des flux migratoires, et notamment des arrivées de jeunes ménages et de familles intéressant chaque bassin de vie : plus ces flux sont importants et moins le desserrement est rapide. Il s'est même interrompu dans le cas du bassin de vie du Lion d'Angers. Il en résulte un mouvement apparemment paradoxal : la concomitance de la poursuite de la hausse de la taille moyenne des logements par ménage (desserrement) et de la montée de besoins de logements comportant moins de pièces. Ces inflexions doivent être traduites par une adaptation des caractéristiques du parc existant et des orientations de la construction.

Dans un contexte général où la part du budget des ménages allouée au logement a eu tendance à fortement augmenter ces dernières années, l'attractivité résidentielle du territoire de la Communauté de communes a reposé jusqu'à présent sur la conjonction de deux facteurs, à savoir la capacité du territoire à offrir (i) un logement à un coût moindre que dans le cœur de l'agglomération angevine ainsi que (ii) des niveaux absolus de prix d'acquisition de logements en rapport avec les capacités des acquéreurs. Or, un certain nombre de réformes conduites récemment par l'Etat (suppression de l'APL accession, recalibrage du prêt à taux zéro) ont eu pour effet de compliquer l'amorçage du parcours résidentiel en acquisition dans l'aire urbaine angevine, pour des ménages à revenus modestes ou intermédiaires, alors même que se poursuit la hausse du coût du foncier. Dans ce contexte, il est important que le territoire des Vallées du Haut-Anjou, pour maintenir son attractivité, parvienne à favoriser des conditions d'amorçage des parcours résidentiels aussi fluides que possible, par exemple en diversifiant la gamme des propositions, notamment locatives.

- **Constat n°3 : des enjeux renouvelés des politiques de l'habitat en lien avec les bourgs :**

La lutte contre l'étalement urbain ainsi que la réduction de la consommation des terres agricoles à des fins d'urbanisation résidentielle, économique ou de l'artificialisation des sols, sont devenus des objectifs centraux des politiques d'urbanisme. Dans ce cadre, le SCoT de l'Anjou bleu a notamment prévu, pour le territoire, que des proportions minimales de 10 à 20 % des logements à produire le soient à l'intérieur des enveloppes urbaines des bourgs et que les opérations en extension

respectent des densités minimales allant de 15 à 20 logements à l'hectare selon le type de communes et de pôles. Le foncier disponible va dès lors probablement passer du statut de ressource abondante à celui de ressource beaucoup plus rare, la contrainte pouvant alors ne plus seulement tenir au prix mais aussi à l'existence même de foncier disponible. Anticiper cette échéance et disposer du temps nécessaire pour intégrer cette inflexion dans les politiques, constitue un enjeu très structurant de l'évolution du territoire des Vallées du Haut-Anjou en fort développement démographique, dont l'un des arguments centraux d'attractivité a jusqu'à présent été de disposer de foncier adossé à un environnement campagnard (c'est-à-dire justement en extension sur les espaces agricoles et naturels) et moins cher que dans les agglomérations, car jusqu'alors abondant. Dans un contexte de réduction des possibilités d'urbanisation en extension, la valorisation des opportunités de construction à l'intérieur de l'enveloppe urbaine des bourgs (« dents creuses ») ou de valorisation des logements qui y existent déjà, tend à devenir prioritaire. Dans cette perspective, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou a déployé deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), dont l'une est une opération d'OPAH-Renouvellement urbain. De la même façon, la résorption de la vacance dans les centres-bourgs constitue un enjeu majeur.

- Les orientations retenues en matière d'urbanisme et de politique d'habitat ne manqueront pas de soulever pour le territoire des Vallées du Haut-Anjou de **réelles questions à fort enjeu identitaire**. (i) Mener un effort d'adaptation des modes d'urbanisation du territoire en vue de préserver sa capacité légale à demeurer un territoire d'accueil de flux résidentiels suppose de faire le pari que l'agrément des nouvelles formes urbaines ainsi mises à jour, combiné aux ambiances particulières que le territoire est à même de proposer en alternative à celles d'une grande agglomération (tissu de proximité, caractère patrimonial, ambiances campagnardes et patrimoine naturel, équipements et services, emploi local, ...), seront de nature à permettre le renouvellement de son attractivité. (ii) Symétriquement, limiter cet effort d'adaptation en contrepartie d'une réduction significative des flux résidentiels irriguant le territoire, conduit également à affecter, d'une autre façon, le cœur de ce qui fait actuellement l'identité du territoire, en tant que territoire de flux et de mixités.

Logements [source : INSEE-RP]						
Territoire	Nombre de résidences principales en 2017	Evolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017	Taux d'évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017	Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2017	Evolution du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels entre 2007 et 2017	Taux d'évolution du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels entre 2007 et 2017
CC des Vallées du Haut-Anjou	14 046	+ 2 137	+ 17,9%	619	+ 21	+ 3,5%
Maine-et-Loire	355 093	+ 33 287	+ 10,3%	12 044	+ 1 649	+ 15,9%
Pays-de-la-Loire	1 658 198	+ 184 963	+ 12,6%	214 188	+ 2 435	+ 1,1%
France métropolitaine	28 734 433	+ 2 381 618	+ 9,0%	3 419 926	+ 337 926	+ 11,0%

Artificialisation des sols [source : OCSGE, observatoire de l'artificialisation, INSEE]

Territoire	Taux d'artificialisation	Evolution du taux d'artificialisation entre 2013 et 2016	Espaces artificialisés en hectares en 2016	Evolution des espaces artificialisés entre 2013 et 2016 en hectares	Espaces artificialisés supplémentaires par habitant entre 2011 et 2019 en m ²
CC des Vallées du Haut-Anjou	7,4%	+ 0,2	4 875,8	+ 91,6	+ 623,5
Maine-et-Loire	10,5%	+ 0,1	75 212,9	+ 812,5	+ 907,5
Pays-de-la-Loire	10,7%	+ 0,1	349 749,7	+ 4 863,6	+ 773,8
France métropolitaine	-	-	-	-	+ 844,3

Diagnostic du territoire en matière d'économie

- **Constat n°1 : un territoire très actif, connaissant un développement de type résidentiel :**

Le territoire de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou se caractérise par un niveau d'activité particulièrement élevé. En témoignent une population d'âge actif très importante (en l'occurrence population âgée de 15 à 64 ans) et des taux d'activités conséquents, correspondant à ceux de bassins de main-d'œuvre associés à des activités productives ou artisanales (industrie manufacturière, agriculture, construction, etc.).

Si la population active connaît une croissance relativement rapide sur le territoire, le nombre d'emplois créés dans les Vallées du Haut-Anjou augmente toutefois à une vitesse moindre. Ainsi, l'indice d'attractivité économique (IAE) est passé de 59% à 57% entre 2010 et 2015 pour l'ensemble du territoire, évolution partagée sur cette période par chacun des trois secteurs d'emploi principaux du territoire. Avec, à l'heure actuelle, un IAE de 57%, les Vallées du Haut-Anjou se présente comme un territoire moyennement résidentiel, conservant un niveau d'autonomie qui atteste du maintien de dynamiques d'emploi issues de son histoire de territoire rural productif et progressivement complétées par des dynamiques d'activités plus urbaines. Cette vision moyenne masque toutefois des contrastes territoriaux très forts : si les pôles d'emploi du Lion d'Angers, Châteauneuf-sur-Sarthe et Champigné constituent pour les actifs des pôles d'attraction à l'échelle d'un bassin plus large, le reste du territoire est très résidentiel. Par ailleurs, les trois bassins de vie du territoire présentent des profils d'évolution contrastés : en croissance résidentielle pour celui de Lion d'Angers, en développement résidentiel défensif pour le Haut-Anjou et en croissance autonome pour Ouest-Anjou, qui part d'une situation très résidentielle.

Le tissu d'emplois apparaît sur le plan géographique comme relativement concentré. Les trois pôles d'emploi du territoire, localisés au Lion d'Angers et dans le bassin du Haut-Anjou, concentrent plus de la moitié du total des emplois tandis que les centralités principales de la moitié ouest du territoire représentent, pour leur part, environ un tiers du total des emplois. Le territoire connaît des taux de chômage modérés, avec toutefois une poche significative de chômage de longue durée, localisée sur le pôle de Châteauneuf-sur-Sarthe.

- **Constat n°2 : une base d'activités productives et artisanales exprimant un positionnement intermédiaire entre un territoire rural et péri-urbain :**

La structure sectorielle du territoire des Vallées du Haut-Anjou présente un poids important de l'agriculture, de même qu'une certaine activité dans la construction. Quant au poids des services publics, il exprime notamment la représentation sur le territoire du secteur de l'hébergement médico-social. Le niveau général de l'industrie manufacturière reflète le poids normal de ce secteur dans la structure d'emplois d'un territoire rural sans orientation industrielle particulière (ces emplois sont surtout présents dans les pôles du Lion d'Angers et de Châteauneuf-sur-Sarthe). Enfin, le poids très modéré des services marchands exprime le fait que la mutation de l'économie du territoire vers une économie plus urbaine n'est que très partiellement amorcée.

Dans ce contexte, l'attractivité des parcs d'activités constitue un enjeu très important pour la localisation de l'emploi sur le territoire. Le SCoT a défini un maillage hiérarchisé entre zones stratégiques, zones structurantes et zones de proximité. Il appartient au territoire de donner un contenu à cette trame générale, au plan opérationnel, de l'animation, et de la promotion, et à mettre en cohérence les actions qui relèvent de la gestion des parcs d'activités avec celles qui relèvent de l'affirmation des centralités et, le cas échéant, de l'accompagnement dans la formation et l'insertion.

- **Constat n°3 : un secteur agri-alimentaire dont le maintien et le développement constituent un enjeu majeur pour le territoire :**

L'agriculture constitue un marqueur essentiel du territoire et le point de référence majeur se rapportant à la composante rurale de son identité. Du point de vue spatial, le sol du territoire est ainsi majoritairement dédié à l'agriculture, puisque la surface agricole utile (SAU) représente près des trois-quarts de sa surface totale (74%) pour un peu moins de 500 exploitations en 2016.

Or, le secteur agricole est confronté aujourd'hui à de réelles difficultés, à l'heure où les incertitudes sur son avenir interfèrent avec le renouvellement générationnel des agriculteurs, la démographie de la profession entraînant un nombre important de départs en retraite (une trentaine d'installations par an sur le territoire de la Communauté de communes pour 60 à 70 départs à la retraite).

Pourtant, ce secteur est dépositaire d'enjeux centraux pour le territoire : (i) il est partie prenante d'un système agri-alimentaire qui pèse beaucoup plus lourd encore que la proportion déjà très importante de 12% d'actifs directs qu'il représente ; (ii) il est le premier acteur du maintien des paysages bocagers et des milieux naturels emblématiques du territoire (or, la question de la gestion à long-terme des ressources en eau du territoire, ainsi qu'une partie de son identité perçue (enjeux résidentiels et touristiques) sont directement liés à ce maintien du bocage) ; (iii) il a vocation à participer à la mise en valeur de la qualité d'accueil du territoire : produits locaux, hébergement rural, sentiers de randonnée, etc.

- **Constat n°4 : des enjeux autour de l'émergence d'une économie plus urbaine :**

La répartition sectorielle des emplois du territoire fait apparaître une relative faiblesse des emplois de services marchands. Or, parmi ces derniers figurent notamment les activités immobilières, les activités juridiques et d'architecture, les activités financières et d'assurances, les activités de services administratifs et de soutien, les arts, spectacles et activités récréatives, l'hébergement et la restauration, autant d'activités pour lesquelles la proximité de l'agglomération angevine ne constitue pas un frein à leur implantation dans les territoires péri-urbains, donc candidates par nature aux phénomènes de desserrement qui affectent les cœurs d'agglomérations et qui, en ce sens, pourraient être davantage présentes sur le territoire de la Communauté de communes.

Des synergies pourraient probablement se développer avec des politiques portées, par ailleurs, par les collectivités et favorisant l'émergence de services technologiques, qui s'interpénètrent aujourd'hui de plus en plus avec les activités productives traditionnelles : les politiques émergentes en faveur de la diffusion des usages numériques (Innov'Num), le développement du co-working ou du travail à distance depuis chez soi, ou les politiques en lien avec la prévention de la dépendance et à l'interface avec le développement de solutions autour de la maison intelligente, etc.

- Au vu de l'ensemble de ces constats, il apparaît que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est aujourd'hui confrontée sur le plan économique à un double enjeu : (i) d'une part un **enjeu d'attractivité économique, notamment autour des zones d'activités économiques** qui sont des outils essentiels pour favoriser la création d'emplois sur le territoire, (ii) d'autre part un **enjeu autour du maintien et de la préservation du secteur agricole**, important tant en termes économiques que patrimoniaux, environnementaux et identitaires, (iii) enfin un **enjeu autour de l'émergence d'une économie plus urbaine**.

Agriculture et alimentation locale [source : RGA, Agence Bio]				
Territoire	Nombre d'exploitations agricoles (2010)	Surfaces agricoles utiles (2010, hectares)	Nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique (2019)	Surfaces agricoles utiles engagées en agriculture biologique (2019, hectares)
CC des Vallées du Haut-Anjou	722	47 461	66	3 992
Maine-et-Loire	8 176	454 520	982	49 694
Pays-de-la-Loire	34 344	2 099 819	3 477	214 906
France métropolitaine	489 977	26 840 274	-	-

Diagnostic du territoire en matière environnementale, patrimoniale et touristique

- **Constat n°1 : une qualité des milieux naturels au cœur de l'identité du territoire :**

S'il n'abrite pas un nombre important de zones protégées, le territoire des Vallées du Haut-Anjou est en revanche le siège d'une biodiversité riche, attachée à un maillage bocager particulièrement dense et à des ressources aquatiques nombreuses (territoire traversé par trois rivières principales, présence de mares et zones humides). Soucieuse de préserver le paysage bocager, la Communauté de communes s'emploie à mettre en œuvre une politique de restauration articulée autour des trois axes suivants : restauration des mares communales, restauration des haies (et mares) aux abords des circuits de randonnées patrimoniaux, restauration des complexes bocagers. Parallèlement, dans une logique similaire de protection, le SCoT de l'Anjou Bleu prévoit le classement en « espaces boisés classés » ou au titre de la loi Paysage, les linéaires bocagers placés dans les corridors de biodiversité identifiés dans le cadre de la trame verte et bleue du territoire. Toutefois, au-delà de ces mesures de préservation, il convient de souligner que les évolutions et les incertitudes qui affectent aujourd'hui l'ensemble de l'agriculture, et singulièrement les filières d'élevage bovin, conduisent, de façon générale, à une fragilisation du maillage bocager, voire à la poursuite de sa régression. D'où l'impérieuse nécessité pour les collectivités d'encourager le maintien de l'élevage bovin localement (quand bien même leurs marges de manœuvre en la matière sont limitées), en favorisant par exemple sur le territoire la mise en place d'une filière de bois énergie qui utiliserait le bois local et permettrait ainsi de donner, pour les agriculteurs, une valeur économique au maintien de l'exploitation du bocage.

Dans le contexte de dérèglement climatique à l'œuvre actuellement, et sachant que le territoire n'abrite pas un grand nombre de points de captage d'eau potable les questions de gestion de l'eau appellent deux types d'enjeux contrastés : d'une part, la maîtrise des crues dans les basses vallées angevines et le bassin de l'Oudon, d'autre part, la gestion des niveaux d'étiage, dans les périodes de sécheresse, au regard notamment des concurrences d'usages (agriculture, navigation,...). A noter que, dans ce contexte, la préservation du paysage bocager contribue également à mieux fixer l'eau dans les sols et ainsi à faciliter la conservation de cette précieuse ressource.

- **Constat n°2 : un probable défi énergétique à relever :**

A l'échelle du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Segréen a été engagée l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET), afin de doter le territoire d'une réelle stratégie en vue de l'amélioration à terme de son bilan GES (gaz à effet de serre) et énergétique.

S'agissant de la réduction des consommations d'énergie, dans le secteur résidentiel, des enjeux importants existent autour de la performance énergétique des logements, ces derniers étant traités ou à traiter notamment dans le cadre des politiques de l'habitat.

En ce qui concerne la production d'énergie, le développement d'une filière de production de bio-méthane, s'appuyant sur le recyclage énergétique de déchets et de sous-produits de l'agriculture, pourrait offrir une double réponse adaptée (i) tant à la problématique du bilan négatif des territoires d'élevage, lié au dégagement de GES par les ruminants (ii) qu'à la nécessité de l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et décarbonées. Le territoire dispose également d'un potentiel de déploiement d'éoliennes sur une bonne partie de la moitié ouest de sa surface. Quant à la filière du solaire photovoltaïque, la Communauté de communes envisage de déployer un cadastre solaire sur le territoire, c'est-à-dire de réaliser une cartographie du potentiel solaire du territoire, en vue de la mettre à disposition du public à l'aide d'un outil SIG.

Enfin, à la différence d'autres territoires comparables du département, les Vallées du Haut-Anjou ne compte pas de recyclerie, type de services associés à des programmes d'insertion portés par des

organismes relevant de l'économie solidaire et qui, au vu du profil démographique et sociologique du territoire, pourraient pourtant présenter un double intérêt tant environnemental que social.

- **Constat n°3 : une diversité d'ambiances patrimoniales porteuse d'enjeux communs et de contrastes identitaires :**

Le territoire présente un profil composite où rural et urbain se côtoient pour former une identité singulière.

Ainsi, le caractère rural du territoire fait partie de son histoire, 74% du sol y étant dédié à l'agriculture et, en termes d'emplois, 12% des actifs y travaillant pour l'agriculture. Cette activité économique imprègne les mentalités : la ruralité est un héritage que portent les habitants. Une économie agricole diverse, un patrimoine bâti de caractère, un maillage bocager emblématique d'un environnement et de paysages naturels de qualité... autant de spécificités qui forgent l'identité du territoire.

Toutefois, si la ruralité imprègne le territoire, la Communauté de communes s'inscrit néanmoins dans l'aire urbaine de la métropole d'Angers. Par ailleurs, les Vallées du Haut-Anjou possèdent des bourgs dynamiques, avec en premier lieu Le Lion d'Angers. Dotés de services et de logements, ils constituent des zones plus « urbaines », permettant ainsi de qualifier le territoire de périurbain.

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou semble présenter une vraie personnalité de territoire de l'Ouest de la France, à en juger par la dynamique que manifeste sa société civile pour se mobiliser autour d'objectifs communs d'intérêt général, par la capacité de mobilisation et le talent de son tissu associatif. Il est intéressant de souligner que cet élément très différenciant en termes d'identité et de capacité de mobilisation collective autour de projets est présent d'un bout à l'autre du territoire.

- **Constat n°4 : un levier touristique de positionnement et de qualification du territoire :**

Les Vallées du haut-Anjou disposent en matière touristique de nombreux atouts. Territoire dépositaire, sur différents plans, de patrimoines de qualité (patrimoines historique, naturel, économique, architectural, etc.), il est situé au contact d'aires touristiques majeures, disposant d'une notoriété importante (Bretagne, Vendée, Saumurois, Maine et Perche, Vallée de la Loire,...). Par ailleurs, la progression en cours des connexions inter-régionales entre les grands itinéraires de randonnée pédestre et cyclable offre l'opportunité de tirer parti d'une position de carrefour potentiel aux approches d'Angers (Vélo Francette de la Normandie à l'Atlantique, débouché des sentiers bretons, Chemin de St Jacques, bords de Sarthe, ...) tandis qu'Angers métropole marque un grand intérêt pour développer ce secteur d'interfaces avec sa propre aire de respiration urbaine.

Si les Vallées du Haut-Anjou n'ont pas de tradition ancienne de démarche territoriale de valorisation touristique, au sein même de l'Anjou, une démarche de valorisation résidentielle et touristique fondée sur l'aménagement et la promotion d'itinérances et de circuits de randonnée a donc été engagée. Cette démarche articule plusieurs finalités de court et moyen-terme : tourisme de randonnée, excursions, promenades de proximité et loisirs, mobilités douces du quotidien,...

La stratégie touristique menée à l'échelle de l'Anjou Bleu doit notamment permettre de concrétiser son positionnement de carrefour, par la mise en valeur du territoire à partir des voies majeures que constituent les vallées de l'Oudon, de la Mayenne et de la Sarthe (volets aménagement, animation et promotion). Trois projets d'aménagement de voies vertes cyclables sont, dans ce cadre, en cours de déploiement, le long de ces dernières. Parallèlement, deux zones d'activités touristiques (ZAT) ont été créées autour respectivement de la Vallée de la Mayenne et autour de celle de la Sarthe.

La réflexion portée par le PETR et menée sur la définition de la stratégie touristique de l'Anjou Bleu, a conduit à opter pour un positionnement sur « l'Anjou de week-end et de courts séjours actifs », ce positionnement consistant à en faire une destination de l'Anjou à part entière, positionnée sur l'excursion et les loisirs actifs, pour une clientèle avant tout de proximité (1h30), mais qui

s'adressera, bien évidemment, aux clientèles touristiques présentes sur le territoire, venues pour l'Anjou et ses sites majeurs. A cet égard, le territoire dispose d'une offre de loisirs qui génère des fréquentations importantes. En s'appuyant sur cette offre, le territoire doit pouvoir proposer l'ensemble des autres richesses qui lui sont propres (patrimoine minier sur le secteur du Béconnais, filière équestre prédominante sur le secteur du Lionnais, offre touristique riche basée sur le fluvial et l'environnement sur le secteur du Haut-Anjou).

Le développement d'une véritable stratégie touristique peut également contribuer à renforcer une identité commune à l'échelle du territoire, avec la diffusion d'une véritable culture d'accueil touristique (passant par l'engagement de projets par des opérateurs économiques ainsi que par le renouvellement et par l'enrichissement de l'offre d'hébergement, de restauration, et de services) ainsi qu'avec l'émergence d'un esprit de cohésion autour de la valorisation pour compte commun des patrimoines diversifiés de tous ses bassins de vie.

- Au vu de l'ensemble de ces constats, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou doit veiller à **connecter sa stratégie de développement touristique avec tout un ensemble hétérogène de questions qui se posent dans la réflexion sur le développement de son territoire** : la préservation de l'environnement, la culture, la valorisation patrimoniale du territoire et les visages de son agriculture, etc. De surcroît, **dans un objectif de cohésion**, cette approche plus globale nécessite de **placer l'ensemble des bassins de vie au cœur de la démarche de qualification territoriale créée par le tourisme** : c'est-à-dire ceux pour lesquels l'implication dans cette dynamique relève de l'évidence (les secteurs des basses vallées angevines, quels que soient leurs bassins de vie), mais aussi les autres.

Climat / transition écologique [source : Basemis v5, INSEE-RP]					
Territoire	Emissions de gaz à effet de serre (2016, milliers de tonnes équivalent CO ² -kteqCO ²)	Emissions de gaz à effet de serre par habitant (2016, teqCO ² /hab)	Consommations énergétiques du territoire (2016, GWh)	Consommations énergétiques du territoire par habitant (2016, MWh/hab)	Production annuelle d'électricité renouvelable de biométhane (2019, en MWh)
CC des Vallées du Haut-Anjou	362	10,0	707	19,6	15 432
Maine-et-Loire	5 371	6,6	18 535	22,9	515 636
Pays-de-la-Loire	31 239	8,4	91 130	24,4	2 985 216

Rénovation énergétique [source : INSEE – Sirene, Ademe, DREAL, RPLS]							
Territoire	Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE (2021)	Nombre de passoires thermiques dans le parc de logement (2008)	Part des passoires thermiques dans le parc de logement (2008)	Nombre de copropriétés fragiles (2017)	Part de copropriétés fragiles (2017)	Nombre de passoires thermiques dans le parc social (2020)	Part des passoires thermiques dans le parc social (2020)
CC des Vallées du Haut-Anjou	59	2 813	23,1	0	0,0	74	4,2
Maine-et-Loire	1 059	52 672	16,2	200	4,2	1 647	2,6
Pays-de-la-Loire	4 628	236 249	15,8	1 364	5,0	4 129	1,8
France métropolitaine	56 122	6 787 412	25,5	-	-	178 058	4,4

Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes [source : MTE, Portail d'information sur l'assainissement communal]

Territoire	Nombre de stations (2019)	Nombre de stations en conformité (2019)	Part des stations en conformité (2019)
CC des Vallées du Haut-Anjou	31	26	83,9%
Maine-et-Loire	414	301	72,7%
Pays-de-la-Loire	1 600	1 235	77,2%
France métropolitaine	21 650	16 537	76,4%

Captages [source : Agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire]

Territoire	Nombre de captages prioritaires (2021)	Nombre de captages prioritaires bénéficiant d'un plan d'actions (2021)	Nombre de captages prioritaires inclus dans un périmètre de protection (2021)	Part du territoire couvert par des périmètres de protection de captages (2021, %)
CC des Vallées du Haut-Anjou	1	1	5	18,1%
Maine-et-Loire	9	6	102	7,3%
Pays-de-la-Loire	47	42	477	12,5%

Diagnostic du territoire en matière de mobilité

- **Constat n°1 : un réseau d'infrastructures et des flux domicile-travail qui articulent le territoire en premier lieu avec l'agglomération d'Angers :**

L'essentiel des flux pendulaires domicile-travail se fait avec Angers Métropole de façon très dissymétrique, les flux étant principalement sortants. Quant au réseau routier, il rend très aisément accessible le territoire depuis et vers l'extérieur mais sa structure conforte l'orientation des flux vers l'agglomération angevine.

Le réseau ferré est pour sa part accessible pour les liaisons TGV et régionales (gares d'Angers, d'Ancenis et de Sablé) mais il est peu valorisable pour les liaisons avec Angers, notamment pour les déplacements domicile-travail (exception faite des secteurs proches d'Etriché et de Tiercé).

Enfin, un réseau de bus départemental assure une couverture très complète de la relation avec Angers depuis le Lion d'Angers ; en revanche, les lignes de maillage qui desservent les secteurs d'Ouest Anjou et du Haut Anjou ne bénéficient pas des mêmes flux et ne peuvent rationnellement assurer les mêmes fonctionnalités, ni pour ce qui est des déplacements domicile travail, ni pour ce qui est des déplacements du quotidien.

- **Constat n°2 : un territoire très dépendant de la voiture individuelle :**

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est caractéristique des territoires placés en périphérie des grandes villes et qui présentent une dépendance radicale à la voiture individuelle (la part des ménages disposant de deux voitures ou plus est de l'ordre de 50%, aussi bien dans la composante rurale que dans la composante périurbaine du territoire). Il en résulte des parts modales pour les transports collectifs qui sont très faibles.

- **Constat n°3 : un fort besoin en termes de mobilités alternatives :**

Le plafonnement inévitable des services que peuvent rendre les transports collectifs massifiés (train, bus) sur le territoire (fréquence des liaisons, orientation des réseaux) crée des besoins aigus de développement de modes complémentaires et alternatifs de déplacements, qui sont au cœur des besoins de vie courante des habitants du territoire. Plusieurs enjeux forts se présentent à cet égard : favoriser les pratiques des diverses formes de covoiturage ; développer des modes doux de déplacement (non seulement mailler le territoire de voies vertes dans le cadre d'une approche de valorisation touristique mais également déployer de manière plus générale un réseau de voies vertes inter-bourgs à des fins de mobilité quotidienne) ; pérenniser ou développer des solutions à destination de publics spécifiques non autonomes (transport solidaire, etc.).

- Les questions de mobilité sur le territoire de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou revêtent une importance toute particulière, que ce soit notamment en termes d'**enjeu environnemental** (réduction dans la mesure du possible de la place de la voiture individuelle, etc.), d'**enjeu de cohésion territoriale** (accompagnement des publics les moins mobiles, réduction du temps d'accès aux services et équipements, etc.) ou d'**enjeu de développement touristique**.

Mobilité [source : Open street map, RSVERO2, INSEE-RP]							
Territoire	Nombre de points de recharge électrique ouverts au public	Capacité d'accueil des parkings vélo (2021)	Part des ménages bimotorisés (2017, %)	Part des actifs cyclistes (2017, %)	Part des actifs automobilistes (2017, %)	Part du parc auto électrique, hydrogène ou hybride rechargeable (2020, %)	Mètres d'aménagements cyclables par habitant (2020)
CC des Vallées du haut-Anjou	33	18	52,9	1,3	85,6	0,35	0,22
Maine-et-Loire	889	380	40,4	2,9	79,8	0,49	0,75
Pays-de-la-Loire	2 943	2 966	40,9	2,8	79,0	0,47	0,83

Diagnostic du territoire en matière d'offres/accès aux équipements et services

- **Constat n°1 : des enjeux autour de la jeunesse :**

Le territoire de la Communauté de communes dispose d'un réseau non négligeable d'équipements et de services en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et sports. De façon générale, la question de la jeunesse constitue un thème particulièrement important pour le territoire des Vallées du Haut-Anjou, pour au moins deux raisons : (i) parce que la jeunesse constitue l'un des marqueurs de son identité, du fait de sa sociologie et de sa dynamique démographique ; (ii) parce que l'aptitude du territoire à répondre aux besoins de sa jeunesse, avec ses potentiels et ses fragilités, ainsi qu'à être reconnu par elle, est un bon étalon de mesure de la capacité qui aura été la sienne à assimiler dans son propre modèle de fonctionnement et à intégrer dans sa propre identité, les influences urbaines au sein desquelles il est en partie immergé ; la jeunesse constitue un miroir amplificateur de ces influences et donc un accélérateur, un repère des mutations du territoire.

- **Constat n°2 : des enjeux prégnants autour de la culture :**

L'offre en termes d'équipements de spectacle constitue l'un des rares domaines où le territoire des Vallées du Haut-Anjou se détache de manière homogène dans le sens d'une couverture moins favorable que les deux bassins voisins pris simultanément d'Angers Métropole et de Segré, avec une couverture plus problématique encore dans le secteur du Haut-Anjou.

La programmation culturelle repose dès lors sur deux échelles complémentaires, à savoir une échelle de mise en réseau, de coordination et de mobilisation de soutiens, qui est celle du PETR, et une échelle locale, en l'occurrence celle du tissu associatif présent dans les différents bassins de vie. Il en résulte une grande variété de spectacles et de manifestations qui se déroulent tout au long de l'année dans des sites divers. En revanche, ce domaine n'a jamais fait l'objet d'une prise en compte d'ensemble à l'échelle de la Communauté de communes.

A l'échelle du PETR, des partenariats avec l'Etat ont été jusqu'à présent conclus dans le cadre de contrats locaux afin de développer l'éducation artistique et culturelle, permettant de mettre en œuvre un grand nombre d'initiatives intéressantes (résidences d'artistes, rencontres, ateliers de pratiques artistiques, etc.) et d'assurer une animation territoriale.

Le réseau de l'école de musique de l'Anjou Bleu est organisé à l'échelle du PETR (sous forme d'un établissement public artistique territorial), permettant de mutualiser des moyens de grande qualité en termes d'encadrement et d'outils pédagogiques. Le réseau des 27 bibliothèques du territoire est quant à lui géré à l'échelle de la Communauté de communes, issu de la reprise par la nouvelle entité communautaire de la compétence exercée antérieurement par les trois anciennes communautés de communes (les bâtiments étant restés aux communes). La gestion communautaire vise à tirer parti de l'effet d'un effet échelle territoriale en harmonisant les pratiques et en favorisant le fonctionnement en réseau : mutualisation des fonds avec création d'un catalogue collectif unique, circulation des documents (système de réservations et de navettes), harmonisation des tarifs, animations partagées et politique documentaire commune. Les bibliothèques mettent également en œuvre un programme d'animations tout au long de l'année. La fréquentation des bibliothèques du territoire est élevée (la totalisation des emprunteurs différents représente environ 11% de la population, en moyenne, à l'échelle du territoire de la CCVHA), notamment au regard du caractère encore limité du déploiement de l'offre sur le territoire. A ce titre, il convient de préciser que, si le réseau actuel couvre bien l'ensemble du territoire, si ce dernier est bien organisé et géré, il ne comporte pas en revanche, en termes d'équipements, de têtes de réseaux fortes (points classés en B1 ou B2).

- **Constat n°3 : des enjeux autour de la santé :**

Le territoire, rattaché à trois hôpitaux locaux (Château-Gontier, Châteaubriant, Ancenis) et inscrit dans un Contrat local de santé, est maillé par plusieurs maisons de santé pluriprofessionnelles. Une communauté professionnelle territoriale de santé a été montée à l'échelle du territoire de la Communauté de communes. En revanche, l'accès aux spécialistes demeure fragile sur le territoire (dont dentistes).

Le territoire est bien couvert en EHPAD. La question de la prévention de la perte d'autonomie fait l'objet de politiques actives, autour notamment de la constitution d'un réseau territorial d'acteurs de santé.

- **Constat n°4 : des enjeux autour des services sociaux et de l'emploi :**

En matière d'accès aux droits et à l'information, le territoire est engagé dans une démarche de long terme pour rapprocher les services publics et sociaux des habitants. Le modèle mis en place, à l'origine, par la Maison des services au public (MSAP) de Châteauneuf-sur-Sarthe, est en cours d'extension sur le reste du territoire.

En matière de développement social local, un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) a été créé en 2018 ; au-delà de l'impulsion de politiques nouvelles (santé, seniors, mobilités, gens du voyage, ...), une partie de son action est centrée sur le déclouisonnement et sur la coordination des services existants sur le territoire, en vue notamment d'en accroître l'efficacité et d'assurer une équité dans l'offre de services à la population.

- **Constat n°5 : des enjeux autour des usages numériques :**

Le numérique recouvre une dimension transverse à l'ensemble des facettes de la vie du territoire et constitue donc un point d'appui incontournable pour la conception et la mise en œuvre de l'ensemble de ses politiques. Le territoire de la Communauté de communes devrait faire l'objet d'un fibrage intégral en 2022 (FTTH). Un travail de fond a été engagé sur la diffusion des usages numériques (projet Innov'Num), en s'appuyant notamment sur la capacité d'innovation de la société civile. Cette question des usages numériques entre très fortement en résonance avec de nombreux autres thèmes et enjeux tels que l'accès aux droits, la jeunesse, les mobilités, le tourisme, la santé, les maisons intelligentes, le co-working, etc. mais aussi, de façon plus générale, autour de tout ce qui peut permettre au territoire de mieux intégrer les influences urbaines qui le traversent et en tirer parti. C'est notamment une des clés de l'adaptation de la base productive de son économie et de sa diversification.

- **Constat n°6 : l'accès aux services du quotidien :**

Au-delà du déploiement progressif des maisons de services au public (MSAP), les différents bassins de vie doivent s'adapter au retrait progressif d'un certain nombre de services publics, qui participaient à la diffusion de l'accès aux droits.

Les fonctions de proximité territoriale ont fréquemment besoin, pour atteindre un seuil de viabilité qui les rende pérennes, de prendre appui sur des centralités urbaines équipées, attractives et vivantes, qui tendent à une certaine polarisation de l'offre dans les plus importantes d'entre elles. Symétriquement, l'irrigation du territoire requiert une certaine répartition de ces fonctions dans un ensemble de centralités plus petites. Le réglage d'un ensemble très divers et complémentaire de leviers d'action à disposition pour orienter le fonctionnement des différents niveaux de centralités est donc au cœur de l'enjeu de la proximité pour la population et du maintien de la vie dans les bourgs, même les plus petits, dans le cadre complexe de la mise en œuvre de compétences imbriquées entre différents niveaux de collectivités.

ANNEXE N°1bis : RECENSEMENT DES DÉMARCHES CONTRACTUELLES ET TERRITORIALES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Cohésion du territoire / Politique en matière de logement et habitat :

- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, conclu entre l'État et le conseil départemental de Maine-et-Loire, validé par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) [2018-2023].
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat généraliste (OPAH), conclue entre la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), l'agence nationale de l'habitat, le conseil départemental de Maine-et-Loire et l'État [2019-2024].
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain (OPAH-RU), conclue entre la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), les communes des Hauts-d'Anjou, Miré, Le Lion d'Angers, Erdre-en-Anjou, Bécon-les-Granits et Val d'Erdre-Auxence, l'agence nationale de l'habitat, le conseil départemental de Maine-et-Loire et l'État [2019-2024].
- Opération de revitalisation territoriale (ORT), conclue entre la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), les communes des Hauts-d'Anjou, Miré, Le Lion d'Angers, d'Erdre-en-Anjou, Bécon-les-Granits, Val d'Erdre-Auxence, l'agence nationale de l'habitat, le conseil départemental de Maine-et-Loire et l'État [2021-2026].
- *Programme d'appui « Petites villes de demain », conclu entre la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), la commune des Hauts-d'Anjou, le conseil départemental de Maine-et-Loire, le conseil régional des Pays-de-la-Loire et l'État, en instance de signature.*

Cohésion du territoire / Politique en matière d'action sociale, de santé et de services à la population :

- Contrat local de santé, conclu entre le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Segréen et l'agence régionale de santé (ARS) des Pays-de-la-Loire, validé par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) [2019-2022].
- Contrat enfance jeunesse (CEJ), conclu entre la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), les 16 communes membres de la CCVHA et la caisse d'allocations familiales (CAF) de Maine-et-Loire [2019-2022].
- Contrat local d'engagement pour l'amélioration de l'accès des services au public, conclu entre la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), le conseil départemental de Maine-et-Loire et l'État [2018-...].
- Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) collectif santé des Vallées du Haut-Anjou (COLHAJ).
- *Convention territoriale globale (CTG), conclue entre la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), les 16 communes membres de la CCVHA et la caisse d'allocations familiales (CAF) de Maine-et-Loire, en instance de signature.*
- *Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA), en cours de préparation.*

- *Dispositifs et démarches partenariales entre l'État et la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) liées à la mise en œuvre des maisons France Services.*

Transition écologique / Politique en matière de protection de l'environnement et transition énergétique :

- Label « Territoire Engagé pour la Nature » délivré par le comité régional biodiversité [2020-2023].
- Contrat Nature des Vallées du Haut-Anjou, conclu entre la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) et le conseil régional des Pays-de-la-Loire [2021-2024].
- Le Contrat Territorial Eau de l'Oudon 2020-2022 conclu entre le Syndicat du Bassin de l'Oudon et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, les Départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire, associant le SAGE et l'Etat
- *Le Contrat Territorial Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme 2021-2023, en cours de préparation*
- Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du pays de l'Anjou Bleu, établi par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Segréen, validé par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) [2021-2027].
- *Projet alimentaire territorial (PAT) du pays de l'Anjou Bleu, établi par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Segréen, en cours de préparation.*

[Figurent en italique les dispositifs en projet].

ANNEXE N°2 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Orientation stratégique n°1 : habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants

La dynamique résidentielle, l'un des atouts du territoire des Vallées du Haut-Anjou, fait face à un certain nombre de défis.

Dans ce contexte, il importe donc pour les collectivités de reconsidérer leurs politiques d'urbanisme et d'habitat et, à cette fin, de se doter d'outils de planification adaptés [**orientation stratégique n°1.1**].

Elles doivent ainsi mener un effort d'adaptation des modes d'urbanisation du territoire, dans un double objectif : (i) inscrire l'urbanisation dans une perspective de gestion durable des ressources naturelles, limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, avec la revitalisation des centres-bourgs ou la rénovation du bâti existant ; (ii) assurer une offre de logements adaptée à la diversité des besoins et contribuant à faciliter les parcours résidentiels [**orientation stratégique n°1.2**].

Par ailleurs, les Vallées du Haut-Anjou constituent un territoire au profil composite et à l'identité singulière, où rural se conjugue avec périurbain, articulé autour de trois bassins de vie au profil différent. Afin de maintenir une véritable cohésion à la fois territoriale inter-bassins ainsi que du tissu social, le projet de territoire doit non seulement porter une dynamique générale inclusive, notamment au profit des populations les plus fragiles ou les plus éloignées des centralités [**orientation stratégique n°1.3**], mais également intégrer pleinement les questions de mobilité [**orientation stratégique n°1.4**].

Orientation stratégique n°2 : faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines

L'identité rurale des Vallées du haut-Anjou est indéniable et porteuse de nombreux enjeux.

L'agriculture, point de référence majeur de cette identité et secteur économique important pour le territoire, doit ainsi être maintenue : à cette fin, le projet territorial propose de co-construire l'ambition de demain avec la profession agricole pour soutenir le secteur, en y intégrant notamment les questions liées à la gestion du foncier et à sa préservation [**orientation stratégique n°2.1**].

Une telle politique de soutien est doublement bénéfique, le maintien de la filière agricole contribuant également à celui de la trame bocagère. Or, la préservation du maillage bocager permet non seulement de protéger la biodiversité mais facilite également la conservation de cette précieuse ressource qu'est l'eau, voire participe à la prévention des risques d'inondation. Le projet de territoire prévoit une mobilisation des acteurs de la société civile et des professionnels de l'agriculture pour entretenir le bocage et sensibiliser les habitants à sa sauvegarde. S'inscrit dans ce cadre le projet de mise en œuvre d'une filière Forêt bois énergie et bois d'œuvre utilisant le bois

local et permettant ainsi de conférer, pour les agriculteurs, une valeur économique au maintien de l'exploitation du bocage [**orientation stratégique n°2.2**].

Les changements climatiques ayant de nombreuses incidences sur l'évolution du territoire et des campagnes bocagères qui le composent, les Vallées du Haut-Anjou ont décidé d'être un acteur de la transition environnementale et énergétique avec la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à réduire les consommations d'énergie, optimiser le bilan du territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables [**orientation stratégique n°2.3**].

Outre leur patrimoine environnemental et naturel de qualité, les Vallées du Haut-Anjou disposent également de nombreux autres atouts en matière touristique : une situation géographique au contact d'aires touristiques majeures, des édifices historiques nombreux et des villages de charme, une offre riche basée sur le fluvial, une filière équestre prédominante dans le secteur lionnais, etc. Territoire dépositaire d'une réelle richesse patrimoniale, qu'elle soit de nature environnementale (avec ses paysages bocagers ou ses bords de rivière), historique ou architecturale, situé au contact d'aires majeures, les Vallées du Haut-Anjou disposent de nombreux atouts pour développer une politique active de développement touristique, qu'il s'agisse de tourisme pédestre, équestre, cyclable ou fluvial. Si une partie de l'offre se concentre autour des vallées de la Mayenne et de la Sarthe (d'où le projet de création de deux zones d'activités touristiques - ZAT), la mise en œuvre d'une véritable stratégie touristique contribue également à renforcer une identité commune à l'échelle de l'ensemble du territoire, avec la diffusion d'une véritable culture d'accueil touristique ainsi qu'avec l'émergence d'un esprit de cohésion autour de la valorisation pour compte commun des patrimoines diversifiés de tous ses bassins de vie [**orientation stratégique n°2.4**].

Il importe aussi que les habitants se sentent bien sur leur territoire. Dans cet objectif, il est important de maintenir un tissu associatif développé, qui contribue à l'intégration des résidents, et de soutenir les initiatives locales [**orientation stratégique n°2.5**].

Orientation stratégique n°3 : encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin

Bénéficiant de forts liens avec la métropole angevine, le territoire des Vallées du Haut-Anjou se présente comme un pivot entre la vie métropolitaine et la ruralité. Il lui appartient de tirer parti des dynamiques de l'aire urbaine d'Angers pour conforter et développer son tissu économique et social, en investissant le secteur du numérique, en soutenant les entreprises et en promouvant une offre de services à la population de qualité.

Secteur en pleine expansion, le numérique constitue en effet une opportunité pour le territoire. Souhaitant pleinement s'en saisir, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou entend développer le programme « *InnovNum* », visant à favoriser le développement d'activités économiques tournées vers le numérique et l'innovation ainsi qu'à garantir l'accès de tous les habitants du territoire au numérique [**orientation stratégique n°3.1**].

Le projet territorial vise également à attirer de nouvelles entreprises et affirmer l'image des Vallées du Haut-Anjou en tant que territoire d'entreprises ; sont au centre de cette dynamique les zones d'activités. Parallèlement, il convient de soutenir l'activité économique et commerciale des centres-

bourgs avec la création de petites activités et le maintien des activités existantes [**orientation stratégique n°3.2**].

L'offre en termes d'équipements et de services à la population, que ce soit dans les secteurs de l'enfance ou de la jeunesse, de la culture ou du sport, est déterminante pour attirer et conserver de nouveaux résidents. D'où l'intérêt de mener à l'échelle du territoire des politiques publiques visant à développer, en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, un panel de services adaptés aux besoins et attentes des familles et de leurs enfants, à proposer une offre culturelle et sportive de qualité et accessible au plus grand nombre [**orientation stratégique n°3.3**].

Orientation stratégique n°4 : renouveler la gouvernance du territoire, poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire et aux territoires voisins

Afin de développer des habitudes de travail, voire des alliances, et d'incarner ce territoire ouvert auquel tous aspirent, le projet territorial encourage le dialogue et les coopérations tant entre les différentes collectivités du territoire des Vallées du Haut-Anjou (en l'occurrence entre la Communauté de communes et les 16 communes) [**orientation stratégique n°4.1**] qu'entre la Communauté de communes et les collectivités et instances des territoires voisins, dont Anjou Bleu Communauté, le conseil de développement du pays d'Anjou bleu, Angers Loire métropole ou les différents syndicats mixtes [**orientation stratégique n°4.2**].

Le comité de pilotage du projet de territoire est chargé de suivre sa mise en œuvre ; sa composition pourrait évoluer, en donnant par exemple plus de place aux communes qui le souhaiteraient [**orientation stratégique n°4.3**]. Au-delà de ce comité, il importe de pérenniser la participation des acteurs du territoire, qu'il s'agisse de membres de la société civile, d'associations ou de simples citoyens [**orientation stratégique n°4.4**].

L'ensemble de ces objectifs ont vocation à s'inscrire dans le cadre de la démarche de labellisation Lucie 26000, visant à promouvoir une gouvernance responsable pour répondre aux défis économiques, écologiques, climatiques et démographiques du territoire [**orientation stratégique n°4.5**].

ANNEXE N°3 : PROJETS / ACTIONS STRUCTURANTS DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Orientation stratégique n°1 : habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants

Axe 1.1	Poser les bases d'une organisation collective autour des politiques d'urbanisme
Axe 1.1.1	Doter le territoire de démarches de planification structurantes <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°1 : élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal et ses annexes (règlement local de publicité, etc.), dans un objectif d'équilibre entre les trois bassins de vie des Vallées du Haut-Anjou</i>
Axe 1.1.2	Se doter d'une stratégie en matière d'habitat adaptée aux enjeux du territoire <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°2 : élaborer un programme local d'habitat (PLH)</i>
Axe 1.2	Une urbanisation respectueuse des ressources naturelles, adaptée aux dynamiques de chaque bassin de vie et facilitant les parcours résidentiels
Axe 1.2.1	Assurer une offre de logements adaptée à la diversité des besoins <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°3 : développer les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH/OPAH-RU) et de revitalisation des territoires (ORT), notamment en vue du maintien des seniors à domicile</i> - <i>Projet n°4 : participer au développement d'une offre de logements temporaires destinés aux jeunes, apprentis, saisonniers, etc.</i> - <i>Projet n°5 : développer/réhabiliter le réseau d'aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire</i> - <i>Projet n°6 : optimiser le mode de gestion et de fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage, développer des dispositifs d'accueil complémentaires</i> - <i>Projet n°7 : contribuer à la mise en œuvre d'une offre de logements adaptés aux gens du voyage en demande de sédentarisation</i>
Axe 1.2.2	Revitaliser les centres bourgs, favoriser la reprise du bâti existant et lutter contre la précarité énergétique <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°8 : développer les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH/OPAH-RU), de revitalisation des territoires (ORT) et, plus largement, de développement des centres-bourg.</i> - <i>Projet n°9 : mettre en œuvre une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) à des fins de résorption de la précarité énergétique</i>
Axe 1.3	Un tissu social fait de mixités, de cohésion et d'ouverture
Axe 1.3.1	Assurer la présence d'un accompagnement adapté à la diversité des besoins sociaux, notamment des personnes les plus fragiles <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°10 : animer un programme d'actions favorisant le maintien de l'autonomie et du lien social en faveur des seniors</i> - <i>Projet n°11 : animer et développer le service de portage de repas aux seniors</i> - <i>Projet n°12 : engager l'animation et le suivi d'un projet social local pour favoriser l'intégration des gens du voyage</i> - <i>Projet n°13 : développer un réseau de lieux ressources favorisant le croisement des pratiques culturelles, créatives et autres</i>
Axe 1.3.2	Poursuivre l'amélioration et le déploiement rationnel de l'offre de services à la population sur l'ensemble du territoire <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°14 : animer le réseau des trois maisons d'accès aux services publics sur le territoire</i> - <i>Projet n°15 : réinventer les mairies comme des lieux multi-accueil de demandes administratives</i>
Axe 1.3.3	Poursuivre le déploiement d'un réseau territorial de santé <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°16 : Animer le réseau des pôles et maisons de santé sur le territoire</i>

Axe 1.4	Une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher
Axe 1.4.1	Se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux enjeux du territoire <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°17 : élaborer un plan de mobilité simplifié (PDMS)</i> - <i>Projet n°18 : élaborer un contrat opérationnel de mobilité et instituer un comité des partenaires</i>
Axe 1.4.2	Faciliter l'inflexion des comportements et usages autour des véhicules individuels et mobiliser les habitants aux enjeux des nouvelles formes de mobilité <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°19 : élaborer un guide de la mobilité</i>
Axe 1.4.3	Accompagner les publics les moins mobiles <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°20 : développer et harmoniser le service de transport solidaire sur le territoire</i> - <i>Projet n°21 : mettre en œuvre un service d'autostop sécurisé sur le territoire</i> - <i>Projet n°22 : favoriser les pratiques de covoiturage et les services d'autopartage sur le territoire</i>
Axe 1.4.4	Développer les modes doux en lien avec les nouveaux usages de la proximité <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°23 : aménager sur le territoire un réseau d'infrastructures cyclables à des fins touristiques (voies vertes, etc.) mais également de mobilité quotidienne (aménagement de réseaux de liaisons douces à l'intérieur des bourgs, déploiement d'un réseau de voies cyclables inter-bourgs)</i>
Axe 1.4.5	Renforcer les liens sur l'ensemble du territoire par un maillage d'infrastructures routières de qualité <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°24 : mettre en œuvre une politique de gestion, d'entretien et de renouvellement du réseau de voirie, en centres-bourg et hors bourgs, performante, responsable, fiable (dans un objectif de sécurisation) et durable</i>

Orientation stratégique n°2 : faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines

Axe 2.1	Accompagner les évolutions de l'agriculture et du secteur agri-alimentaire
Axe 2.1.1	Se doter d'une stratégie en matière de maintien de l'agriculture et de préservation du foncier agricole <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°25 : élaborer une convention cadre de partenariat avec la chambre d'agriculture afin notamment de favoriser la transmission des exploitations agricoles</i> - <i>Projet n°26 : mobiliser les leviers de la planification et de l'aménagement pour préserver le foncier agricole</i>
Axe 2.1.2	Faciliter le renouvellement de l'agriculture dans ses modes et ses orientations de production <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°27 : accompagner la réalisation d'un plan alimentaire territorial (PAT)</i>
Axe 2.2	Préserver un maillage bocager, garant du bon fonctionnement des milieux naturels et marqueur de l'identité des Vallées du Haut-Anjou
Axe 2.2.1	Mobiliser la société civile et la profession agricole autour d'une volonté de pérennisation d'un élément de patrimoine au cœur de l'identité <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°28 : élaborer des atlas de la biodiversité communale</i> - <i>Projet n°29 : coordonner/valoriser les divers programmes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement engagés sur le territoire par les différentes structures</i> - <i>Projet n°30 : animer un programme d'actions de sensibilisation à l'environnement et à la protection de la biodiversité</i> - <i>Projet n°31 : mettre en œuvre un programme de plantation de haies bocagères et de renouvellement du bocage, y compris en favorisant le stockage carbone</i> - <i>Projet n°32 : mettre en œuvre un programme de restauration de mares</i> - <i>Projet n°33 : mettre en œuvre un programme de restauration et d'entretien de prairies sèches sur côteaux et de fonds de vallées (en partenariat avec les syndicats de rivières et de bassins)</i> - <i>Projet n°34 : mettre en œuvre un réseau de ruchers communaux</i>
Axe 2.2.2	Promouvoir la valorisation économique du maillage bocager <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°35 : favoriser la demande en bois-énergie local à l'échelle du territoire pour des besoins mixtes collectifs et de particuliers</i> - <i>Projet n°36 : privilégier les chaufferies collectives ayant recours au bois-énergie dans les équipements des collectivités</i>

Axe 2.2.3	Gérer les ressources en eau, notamment au regard des besoins de l'agriculture <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°37 : élaborer un programme pour la gestion quantitative de l'eau (économies, substitution de ressources, stockage hivernal multi-usages, etc.)</i> - <i>Projet n°38 : élaborer un plan d'actions en vue de la prévention des inondations</i>
	- <i>Projet n°39 : mettre en œuvre une politique de gestion des eaux pluviales et de l'assainissement performante, responsable et durable avec notamment l'élaboration d'un schéma directeur</i>
Axe 2.3	Conduire une démarche de transition environnementale dans un cadre maîtrisé et réfléchi
Axe 2.3.1	Réduire les consommations d'énergie du territoire <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°40 : mettre en œuvre un plan d'actions de rénovation énergétique des équipements et bâtiments publics</i>
Axe 2.3.2	Optimiser le bilan de dégagement des gaz à effet de serre du territoire, notamment au regard des enjeux de maintien des activités d'élevage bovin <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°41 : encourager et sécuriser le développement de la filière de méthanisation agricole sur le territoire</i> - <i>Projet n°42 : contribuer à développer la consommation de gaz naturel pour véhicules (GNV) sur le territoire</i>
Axe 2.3.3	Révéler le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°43 : soutenir le développement de l'énergie solaire</i> - <i>Projet n°44 : soutenir le développement de l'énergie éolienne dans un cadre maîtrisé et réfléchi</i>
Axe 2.3.4	Favoriser le développement d'activités économiques tournées vers l'économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°45 : accompagner le développement d'un réseau de recycleries/ressourceries sur le territoire</i>
Axe 2.4	Accueillir les visiteurs et rassembler les habitants autour des patrimoines et des richesses du territoire
Axe 2.4.1	Se doter d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux du territoire, favorisant l'itinérance douce et dans une logique de développement durable <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°46 : élaborer un schéma communautaire de développement touristique avec une double approche thématique et territoriale (zones d'activité touristique)</i>
Axe 2.4.2	Développer le tourisme sur l'ensemble du territoire en cohérence avec les stratégies touristiques supra communautaires <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°47 : développer le tourisme pédestre en aménageant sur le territoire un réseau de sentiers, en créant une offre adaptée et en en assurant la valorisation</i> - <i>Projet n°48 : développer le tourisme équestre en aménageant sur le territoire des boucles, en créant une offre adaptée et en en assurant la valorisation</i> - <i>Projet n°49 : développer le tourisme cyclable (en s'appuyant sur les infrastructures structurantes existantes), en créant une offre adaptée et en en assurant la valorisation</i> - <i>Projet n°50 : développer le tourisme fluvial en aménageant sur le territoire un réseau d'infrastructures d'accueil des plaisanciers, en créant une offre adaptée et en en assurant la valorisation</i> - <i>Projet n°51 : développer les équipements et sites présentant un intérêt touristique</i>
Axe 2.4.3	Promouvoir l'attractivité économique et résidentielle du territoire en révélant la qualité de ses patrimoines <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°52 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication commune et fédératrice à l'échelle du territoire en vue de sa promotion (notamment touristique)</i>
	- <i>Projet n°53 : mettre en œuvre une politique d'inventaire, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine historique et culturel</i>
Axe 2.5	Accompagner et mettre en valeur une culture d'engagement portée par la société civile (associations, citoyens...)
Axe 2.5.1	Favoriser la participation de la société civile à la mise en œuvre des services à la population <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°54 : soutenir et accompagner le secteur associatif, le bénévolat et les pratiques amateurs</i>
Axe 2.5.2	Accompagner le monde associatif dans ses projets <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°55 : mailler le territoire de tiers-lieux et espaces de soutien, de médiation et de ressources destinés notamment aux acteurs associatifs</i>

Orientation stratégique n°3 : encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin

Axe 3.1	Développer sur le territoire une culture d'accueil et d'innovation autour des usages et des acteurs du numérique
Axe 3.1.1	Se doter d'une stratégie en matière de ressources et usages numériques sur le territoire - <i>Projet n°56 : actualiser le programme InnovNum, feuille de route innovation et numérique</i>
Axe 3.1.2	Favoriser le développement d'activités économiques tournées vers le numérique et l'innovation - <i>Projet n°57 : mailler le territoire de tiers-lieux, lieux notamment innovants dédiés au développement économique (programme InnovLab)</i>
Axe 3.1.3	Garantir l'accès de tous les habitants du territoire au numérique - <i>Projet n°58 : mettre en œuvre un dispositif itinérant d'animation et de médiation, d'inclusion numérique (programme InnovBus)</i> - <i>Projet n°59 : mettre en œuvre un dispositif d'appel à projets innovants jeunesse (programme InnovChallenge)</i> - <i>Projet n°60 : mettre en œuvre un plan d'équipement numérique des établissements scolaires sur l'ensemble des territoires</i> - <i>Projet n°61 : veiller au déploiement de la fibre en articulation avec les enjeux de préservation des haies bocagères</i>
Axe 3.1.4	Résorber les dernières zones blanches de téléphonie mobile - <i>Projet n°62 : faciliter l'installation d'antennes relais en zones d'activités économiques</i>
Axe 3.2	Favoriser une dynamique économique et d'entrepreneuriat, porteuse d'emplois, d'activités et de services à la population au cœur de chaque bassin de vie
Axe 3.2.1	Renforcer l'attractivité économique et affirmer l'image d'un territoire d'entreprises - <i>Projet n°63 : élaborer un schéma directeur de développement et d'aménagement économique</i> - <i>Projet n°64 : accompagner les entreprises et acteurs économiques dans leurs projets d'implantation et de développement sur le territoire</i> - <i>Projet n°65 : encourager les synergies entre les acteurs économiques</i> - <i>Projet n°66 : aménager sur le territoire un réseau de zones d'activités d'intérêt communautaire</i> - <i>Projet n°67 : créer une offre immobilière à destination des entreprises (ateliers-relais, etc.)</i>
Axe 3.2.2	Diffuser un micro-développement économique local porté par la société civile et les actifs du territoire - <i>Projet n°68 : soutenir les commerces et services de proximité et favoriser leur réimplantation dans les centres bourgs</i>
Axe 3.2.3	Accompagner l'évolution des qualifications et préparer au mieux l'entrée des jeunes dans la vie active : aider à mobiliser les acteurs à l'échelle du bassin d'emploi / accompagner les jeunes - <i>Projet n°69 : animer le réseau des points information jeunesse (PIJ) sur le territoire</i>
Axe 3.3	Promouvoir une offre de services à la population pour tous et en phase, notamment, avec les attentes d'habitants au profil jeune et plus urbain
Axe 3.3.1	Développer, en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, un panel de services adaptés aux besoins et attentes des familles et de leurs enfants - <i>Projet n°70 : garantir une offre de services diversifiée en faveur de la petite enfance</i> - <i>Projet n°71 : enrichir l'offre d'accueil et de loisirs proposée aux enfants et aux jeunes sur l'ensemble du territoire</i> - <i>Projet n°72 : développer/adapter le réseau d'équipements d'accueil "petite enfance-enfance-jeunesse" sur le territoire</i>

Axe 3.3.2	<p>Développer une offre culturelle et sportive de qualité et accessible au plus grand nombre, en partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°73 : élaborer un projet de développement culturel à l'échelle du territoire</i> - <i>Projet n°74 : proposer une offre culturelle adaptée au territoire en matière de spectacle vivant, musique et arts visuels</i> - <i>Projet n°75 : faciliter l'accès aux pratiques culturelles et artistiques en milieu scolaire</i> - <i>Projet n°76 : soutenir les dynamiques et associations culturelles locales</i> - <i>Projet n°77 : mettre en œuvre une politique de lecture publique solidaire des populations de manière cohérente et complémentaire sur le territoire garantissant notamment l'équité d'accès aux services</i> - <i>Projet n°78 : poursuivre la structuration et conforter le réseau des bibliothèques de proximité sur le territoire</i> - <i>Projet n°79 : soutenir les manifestations sportives d'envergure</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°80 : développer/réhabiliter le réseau des équipements sportifs, en mettant notamment à disposition trois complexes sportifs d'intérêt communautaire</i>

Orientation stratégique n°4 : renouveler la gouvernance du territoire, poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire et aux territoires voisins

Axe 4.1	Renforcer les coopérations entre les communes et la Communauté de communes
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°81 : élaborer et faire évoluer un bilan du schéma de mutualisation</i> - <i>Projet n°82 : animer et coordonner un réseau de collaboration et de mutualisation autour de l'action sociale entre le CIAS/CCVHA et les CCAS/communes</i>
Axe 4.2	Renforcer les coopérations avec les territoires voisins
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°83 : imaginer une nouvelle gouvernance avec les territoires voisins</i>
Axe 4.3	Faire évoluer le Comité de pilotage du projet de territoire
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°84 : rendre le projet de territoire évolutif</i>
Axe 4.4	Pérenniser / créer des dispositifs participatifs et de dialogue pour co-construire des politiques publiques et actions
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°85 : maintenir le dispositif des fabriques territoriales</i> - <i>Projet n°86 : mettre en œuvre de nouveaux dispositifs participatifs et de dialogue (budgets participatifs, etc.)</i>
Axe 4.5	Promouvoir une gouvernance responsable pour répondre aux défis économiques, écologiques, climatiques et démographiques du territoire
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°87 : conserver la labellisation Lucie 26000</i> - <i>Projet n°88 : promouvoir l'égalité hommes-femmes, notamment au sein des services administratifs</i>

ANNEXE N°4 : INDICATEURS DE SUIVI DU CRTE

Orientation stratégique n°1 : habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants

- **Cohésion du territoire / Politique en matière de logement et habitat :**
 - o Indicateur n°01 : nombre d'emplacements mis à disposition dans l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage aménagées sur le territoire de la Communauté de communes.
- **Cohésion du territoire / Politique en matière d'action sociale :**
 - o Indicateur n°02 : nombre de séances de médiation numérique organisées en faveur du public sénior sur le territoire de la Communauté de communes.
 - o Indicateur n°03 : nombre de spécialistes proposant des consultations avancées au sein des maisons et pôles santé sur le territoire de la Communauté de communes.
- **Cohésion du territoire / Politique en matière de mobilité :**
 - o Indicateur n°04 : nombre de kilomètres d'infrastructures cyclables (voies vertes et véloroutes) aménagées sur le territoire de la Communauté de communes.
 - o Indicateur n°05 : part, exprimée en pourcentage, du réseau de voirie d'intérêt communautaire entretenue chaque année dans le cadre de la politique d'entretien responsable et durable des infrastructures de voirie.

Orientation stratégique n°2 : faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines

- **Développement économique / Politique en matière d'agriculture :**
 - o Indicateur n°06 : nombre d'exploitations agricoles implantées sur le territoire de la Communauté de communes, ayant bénéficié des services d'accompagnement en vue de la transmission de leur outil de production.
- **Transition écologique / Politique en matière de protection de l'environnement et transition énergétique :**
 - o Indicateur n°07 : nombre de mares restaurées ou créées sur le territoire de la Communauté de communes.
 - o Indicateur n°08 : nombre de participants aux actions mises en œuvre sur le territoire de la Communauté de communes dans le cadre du programme de sensibilisation à l'environnement et à la protection de la biodiversité.
 - o Indicateur n°09 : puissance raccordée au réseau des générateurs photovoltaïques installés sur les équipements publics, exprimée en kWc.

- **Développement économique et cohésion du territoire / Politique en matière de tourisme :**
 - o Indicateur n°10 : nombre de kilomètres de sentiers de randonnée pédestre aménagés sur le territoire de la Communauté de communes.
 - o Indicateur n°11 : nombre de kilomètres de boucles équestres aménagées sur le territoire de la Communauté de communes.

Orientation stratégique n°3 : encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin

- **Développement économique et cohésion du territoire / Politique en matière de numérique :**
 - o Indicateur n°12 : pourcentage de classes élémentaires équipées d'un vidéo projecteur interactif sur le territoire de la Communauté de communes.
- **Développement économique / Politique en matière entrepreneuriale :**
 - o Indicateur n°13 : surface en m² de terrains vendus dans les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.
- **Cohésion du territoire / Politique en matière de services à la population :**
 - o Indicateur n°14 : nombre de jeunes bénéficiaires des services du réseau du point information jeunesse (PIJ) implanté sur le territoire de la Communauté de communes.
 - o Indicateur n°15 : nombre de places ouvertes en établissement d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la Communauté de communes.
 - o Indicateur n°16 : nombre de classes bénéficiant d'interventions culturelles en milieu scolaire sur le territoire de la Communauté de communes.
 - o Indicateur n°17 : nombre d'habitants emprunteurs au sein du réseau des bibliothèques sur le territoire de la Communauté de communes.

Orientation stratégique n°4 : renouveler la gouvernance du territoire, poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire et aux territoires voisins

- o Indicateur n°18 : renouvellement de la labellisation RSO Lucie 26000 pour la Communauté de communes.

ANNEXE N°5 : RECENSEMENT NON EXHAUSTIF, À TITRE D'EXEMPLE ET D'ILLUSTRATION, D'OPÉRATIONS EMBLÉMATIQUES S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU, SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CONDUITES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET/OU PAR LES COMMUNES

Ces opérations sont des illustrations de déclinaisons opérationnelles des projets structurants présentés en annexe 3.

Orientation stratégique n°1 : habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants

Axe stratégique n°1.1 : poser les bases d'une organisation collective autour des politiques d'urbanisme

- Se doter d'un document de planification urbaine (PLUi) à l'échelle du territoire des Vallées du Haut-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°1]
- Se doter d'une politique d'habitat (PLH) à l'échelle du territoire des Vallées du Haut-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°2]

Axe stratégique n°1.2 : une urbanisation respectueuse des ressources naturelles, adaptée aux dynamiques de chaque bassin de vie et facilitant les parcours résidentiels

- Aménager une aire d'accueil des gens du voyage à Val d'Erdre-Auxence. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°5]
- Réhabiliter l'aire d'accueil des gens du voyage à Châteauneuf-sur-Sarthe. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°5]
- Aménager une aire d'accueil des gens du voyage à Erdre-en-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°5]
- Construire un ensemble de logements adaptés, destinés aux gens du voyage, à Châteauneuf-sur-Sarthe. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°7]
- Déployer les services d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) à l'échelle du territoire des Vallées du Haut-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°9]
- Mettre en œuvre une opération mixte associant habitat adapté et commerce de proximité sur le site dit du parc de la mairie. [commune de Grez-Neuville]
- Aménager les quais de Bretagne et d'Anjou dans une perspective de revitalisation/développement du centre-bourg. [commune du Lion d'Angers] [cf. projet structurant n°8]
- Réaliser une étude en vue de la mise en œuvre d'un projet d'habitat Jeunes à Châteauneuf-sur-Sarthe. [commune des Hauts-d'Anjou] [cf. projet structurant n°4]

Axe stratégique n°1.3 : un tissu social fait de mixités, de cohésion et d'ouverture

- Créer un équipement France Services à Val d'Erdre-Auxence. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°14]
- Créer un nouvel équipement France Services à Châteauneuf-sur-Sarthe. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°14]

- Aménager au sein de l'accueil rénové de la mairie un bureau pour des permanences sociales et un point d'accès numérique pour les démarches administratives. [commune de Bécon-les-Granits] [cf. projet structurant n°15]
- Rénover / reconstruire la mairie de Châteauneuf-sur-Sarthe. [commune des Hauts-d'Anjou] [cf. projet structurant n°15]
- Réaménager la mairie. [commune de Sceaux-d'Anjou] [cf. projet structurant n°15]

Axe stratégique n°1.4 : une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher

- Se doter d'un document stratégique en matière de mobilité (PDMS) à l'échelle du territoire des Vallées du Haut-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°17]
- Aménager un réseau de voies cyclables inter-bourgs, entre les communes et les polarités, à l'échelle du territoire des Vallées du Haut-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°23]
- Aménager une liaison douce entre le centre-bourg, le lieu-dit le Bivouac et le futur lotissement « Le clos du bourg ». [commune de Chambellay] [cf. projet structurant n°23]
- Aménager une liaison douce entre Champteussé-sur-Baconne et Chenillé-Changé. [commune de Chenillé-Champteussé] [cf. projet structurant n°23]
- Aménager un réseau de liaisons douces dans le maillage intra-urbain intégrant la création d'une passerelle traversant l'Oudon. [commune du Lion d'Angers] [cf. projet structurant n°23]
- Restructurer les voies, sécuriser les infrastructures et procéder à l'enfouissement des réseaux au niveau des rue docteur Chailloux et Marius Briand de Champigné. [commune des Hauts-d'Anjou] [cf. projet structurant n°24]
- Aménager une liaison douce le long de route départementale n°74. [commune de Sceaux-d'Anjou] [cf. projet structurant n°23]

Orientation stratégique n°2 : faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines

Axe stratégique n°2.1 : accompagner les évolutions de l'agriculture et du secteur agri-alimentaire

- Intégrer dans le document de planification urbaine (PLUi) une démarche de préservation et la valorisation des espaces de production agricole à l'échelle du territoire des Vallées du Haut-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°26]

Axe stratégique n°2.2 : préserver un maillage bocager, garant du bon fonctionnement des milieux naturels et marqueur de l'identité des Vallées du Haut-Anjou

- Restaurer une cinquantaine de mares et créer une dizaine de mares nouvelles à l'échelle du territoire des Vallées du Haut-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°32]
- Restaurer et remettre en gestion pastorale des coteaux enfrichés sur six nouvelles exploitations, à l'échelle de l'espace naturel sensible des vallées de la Romme et de l'Auxence. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°33]
- Reconvertir la peupleraie en créant une forêt alluviale, une zone de marais, des prairies naturelles, en y plantant des haies et en aménageant un sentier d'interprétation. [commune de Juvardeil]
- Réaliser une étude portant sur la faisabilité d'une chaufferie centralisée avec réseau de chaleur, en collaboration avec le SIEML. [commune des Hauts-d'Anjou] [cf. projet structurant n°36]

- Installer une chaudière bois granulé mutualisée entre l'école publique de La Cornuaille et le Théâtre du Petit-Mondouet. [commune de d'Erdre-Auxence] [cf. projet structurant n°36]

Axe stratégique n°2.3 : conduire une démarche de transition environnementale

- Accompagner financièrement les particuliers dans l'installation de générateurs photovoltaïques à l'échelle du territoire des Vallées du Haut-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°43]
- Créer un hangar pour les services techniques communautaires intégrant des générateurs photovoltaïques. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°43]
- Rénover, notamment sur le plan énergétique, la salle des fêtes de Champteussé-sur-Baconne. [commune de Chenillé-Champteussé] [cf. projet structurant n°40]
- Mettre en œuvre un programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux : écoles, salles polyvalentes, mairies, salle de sport de la commune de la Pouëze. [commune d'Erdre-en-Anjou] [cf. projet structurant n°40]
- Rénover, notamment sur le plan énergétique, la mairie. [commune de Grez-Neuville] [cf. projet structurant n°40]
- Installer des panneaux photovoltaïques sur la mairie. [commune de Montreuil-sur-Maine] [cf. projet structurant n°43]
- Rénover, notamment sur le plan énergétique, les écoles René Goscinny du Louroux-Béconnais et la salle communale de La Cornuaille [commune de Val d'Erdre-Auxence] [cf. projet structurant n°40]
- Installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment accueillant l'atelier communal du Louroux-Béconnais ainsi que sur le futur local de stockage du Louroux-Béconnais. [commune de Val d'Erdre-Auxence] [cf. projet structurant n°43]

Axe stratégique n°2.4 : accueillir les visiteurs et rassembler les habitants autour des patrimoines et des richesses du territoire

- Se doter d'un schéma de développement touristique à l'échelle du territoire des Vallées du Haut-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°46]
- Aménager et baliser les 26 sentiers de randonnée à vocation touristique à l'échelle du territoire des Vallées du Haut-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°47]
- Aménager une voie verte le long de l'Oudon. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°49]
- Aménager une voie verte le long de la Sarthe. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°49]
- Aménager les abords du centre de plongée et réaliser une étude portant sur le développement touristique du site. [commune de Bécon-les-Granits] [cf. projet structurant n°51]
- Mettre en œuvre un projet de développement touristique autour de la maison de l'octroi. [commune de Chambellay] [cf. projet structurant n°51]
- Aménager les abords de la rivière en vue de la mise en œuvre d'un projet de développement touristique (pontons, guinguette, aire de stationnement, extension de l'accueil et de stockage). [commune de la Jaillie-Yvon] [cf. projet structurant n°51]
- Acquérir le bâtiment Rives Gabares dédié à la restauration et aménager les espaces situés sur la rive droite de la Sarthe (aire de jeux pour les enfants - jardin botanique de plantes locales - halte pour le tourisme fluvial,...) en vue de la mise en œuvre d'un projet de développement touristique. [commune de Juvardeil] [cf. projet structurant n°51]

- Rénover le camping municipal. [commune du Lion d'Angers] [cf. projet structurant n°51]
- Aménager une aire d'accueil destinée aux camping-cars. [commune de Miré] [cf. projet structurant n°51]

Axe stratégique n°2.5 : accompagner et mettre en valeur une culture d'engagement portée par la société civile (associations, citoyens,...)

- Réaliser une étude portant sur le devenir du bâtiment accueillant l'ancienne poste en vue de l'aménagement d'un tiers-lieux et d'une maison des associations. [commune de Bécon-les-Granits] [cf. projets structurants n°54-55]
- Restructurer et conforter les espaces dédiés aux associations à Brain, Gené et Vern-d'Anjou. [commune d'Erdre-en-Anjou] [cf. projets structurants n°54-55]
- Rénover le bâtiment dit de la grange du prieuré en vue de l'aménagement de la mairie, l'espace Ados, la bibliothèque et d'un tiers-lieu. [Thorigné-d'Anjou] [cf. projet structurant n°55]
- Mettre en place un office communal des associations notamment pour banque de matériel. [commune de Saint-Augustin-des-Bois] [cf. projets structurants n°54-55]
- Créer un conseil des jeunes afin d'accompagner ces derniers dans leurs projets (skatepark, terrain à bosses, etc.). [Thorigné-d'Anjou] [cf. projet structurant n°54]

Orientation stratégique n°3 : encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin

Axe stratégique n°3.1 : développer sur le territoire une culture d'accueil et d'innovation autour des usages et des acteurs du numérique

- Déployer équipements informatiques et outils numériques dans les écoles du territoire des Vallées du Haut-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°60]
- Créer un tiers-lieu dédié à la médiation économique, culturelle et numérique, adossé au projet de bibliothèque-médiathèque ainsi que de marché avec halle couverte. [commune d'Erdre-en-Anjou] [cf. projet structurant n°57]

Axe stratégique n°3.2 : favoriser une dynamique économique et d'entrepreneuriat, porteuse d'emplois, d'activités et de services à la population au cœur de chaque bassin de vie

- Se doter d'un schéma de développement et d'aménagement économique à l'échelle du territoire des Vallées du Haut-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°63]
- Créer de nouveaux ateliers-relais (au rythme prévisionnel d'un par an) sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°67]
- Rénover l'épicerie communale. [commune de Saint-Augustin-des-Bois] [cf. projet structurant n°68]

Axe stratégique n°3.3 : promouvoir une offre de services à la population pour tous et en phase, notamment, avec les attentes d'habitants au profil jeune et plus urbain

- Créer un équipement multi-accueil à Val d'Erdre-Auxence visant à offrir une un panel de services diversifié en faveur de la petite enfance. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°72]

- Créer un équipement multi-accueil aux Hauts-d'Anjou visant à offrir un panel de services diversifié en faveur de la petite enfance. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°72]
- Créer une salle de sport intercommunale à Val d'Erdre-Auxence. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°80]
- Créer une salle de sport intercommunale aux Hauts-d'Anjou en procédant à la réhabilitation de l'équipement du COSEC [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°80]
- Renouveler le mobilier des bibliothèques de proximité sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou. [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou] [cf. projet structurant n°78]
- Aménager le site ardoisier en vue de la mise en œuvre d'une scène culturelle (théâtre, spectacle de plein air. [commune d'Erdre-en-Anjou] [cf. projet structurant n°74]
- Rénover un bâtiment en bibliothèque. [commune de la Jaille-Yvon] [cf. projet structurant n°78]
- Créer une salle culturelle de 200 places assises. [commune du Lion d'Angers] [cf. projet structurant n°74]
- Rénover le théâtre Saint-Romand de Champigné. [commune des Hauts-d'Anjou] [cf. projet structurant n°74]
- Réaliser un diagnostic sur la pérennité et le devenir de la piscine de Châteauneuf-sur-Sarthe. [commune des Hauts-d'Anjou] [cf. projet structurant n°80]
- Créer une salle polyvalente pour les activités culturelles et sportives. [commune de Miré] [cf. projets structurants n°74-80]
- Créer une salle polyvalente pour les activités culturelles, sportives et relatives à l'enfance-jeunesse. [commune de Montreuil-sur-Maine] [commune de Miré] [cf. projets structurants n°74-80]

ANNEXE N°6 : SOUTIENS FINANCIERS ACCORDÉS PAR L'ÉTAT AUPRÈS DU TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU EN 2020-2021

Le tableau ci-après présente les financements apportés au territoire (tous porteurs de projets confondus) dans le cadre de France Relance, entre septembre 2020 et fin juin 2021.

Sous-Axe France Relance	Mesure du plan de relance	Dispositif	Nombre de projets	Montant d'aide	Montant du projet
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales	Programme d'intervention des agences de l'eau #1	1	134 909 €	269 818,00 €
	Densification et renouvellement urbain : aide à la densification	Aide à la relance de la construction durable (maires bâtisseurs, densificateurs)	1	9 700 €	Primes aux communes
	Densification et renouvellement urbain : fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé	Recyclage foncier des friches #1	1	178 431 €	356 863,00 €
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation Total			3	323 040 €	
Infrastructures et mobilités vertes	Accélération des travaux d'infrastructures de transport	Diagnostic des ponts des collectivités territoriales	9	Appui en ingénierie technique	
Infrastructures et mobilités vertes – Total			9		
Jeunes	Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Développement et de transformation des entreprises sociales inclusives	4	46 180 €	NC
Jeunes – Total			4	46 180 €	
Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique)	7	1 073 856 €	1 679 660,00 €
	Rénovation énergétique des bâtiments privés	MaPrimeRénov'	31	974 626 €	3 603 412,00 €
Rénovation énergétique – Total			38	2 048 482 €	
Soutien aux personnes précaires	Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité	Projets de réhabilitation des aires d'accueil de gens du voyage	2	48 300 €	69 000,00 €
Soutien aux personnes précaires – Total			2	48 300 €	
Territoires	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	1	518 200 €	926 700,00 €
		DSIL exceptionnelle 2021	1	30 732 €	75 000,00 €
Territoires – Total			2	548 932 €	
Transition agricole	Renouvellement et développement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	8	286 853 €	872 632,00 €
Transition agricole – Total			8	286 853 €	
Total des financements France Relance pour le territoire des Vallées du Haut Anjou De septembre 2020 à juin 2021			66	3 301 787 €	

Le tableau ci-après présente les financements de l'État hors plan de relance apportés en 2020-2021 au territoire en appui des principales démarches territoriales et/ou contractuelles. Ce recensement n'est pas exhaustif ; il ne comprend pas, en particulier, les soutiens apportés sur des périmètres intégrant ou recoupant le territoire des Vallées du Haut-Anjou. Pour autant, ce territoire peut en bénéficier ; c'est le cas des dispositifs portés à l'échelle départementale ou encore des actions portées dans le cadre des Contrats Territoriaux Eau (plus d'1,5 M€ pour 2021 sur le CTEau des Basses Vallées Angevines et de la Romme, par exemple).

Politiques publiques	Type de soutien	Dispositif ou projet	Nombre de projets	Montant d'aide	Montant du projet
Territoires	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL « classique » 2020-2021	6	682 175 €	2 093 369,00 €
	DSIL 2020-2021	DETR 2020-2021	24	902 549 €	2 603 963,00 €
	Petites Villes de Demain Maisons France Services	Revitalisation – Les Hauts d'Anjou	1		
Territoires – Total			35	1 584 724 €	
Transition écologique	Soutien ADEME (administration)	installation d'une chaufferie bois à Querré (dpt49)	1	6 648 €	37 535
	Soutien ADEME (association)	EXPERURAL Hauts d'Anjou - Lauréat AMI Tenmod 2020	1	100 000 €	200 000
	Soutien ADEME (association)	Etude de faisabilité Unité de méthanisation à Erdre en Anjou (49)	1	17 013 €	38 827
	Soutien ADEME (collectivité)	Test de Réponse Thermique pour la PAC géothermique sur sondes au collège Camille Claudel au Louroux	1	13 113 €	18 733
	Soutien ADEME (collectivité)	Installation géothermique à Miré (49)	1	18 400 €	55 307
	Soutien ADEME (collectivité)	Installation géothermique au collège du Louroux Béconnais (49)	1	150 400 €	411 268
	Soutien ADEME (entreprise)	Etude de faisabilité chaufferie bois à BECON-LES-GRANITS (49)	1	3 360 €	4 800
	Soutien ADEME (entreprise)	TREMPIN pour la transition écologique des PME	1	5 000 €	7 500
	Soutien Agence de l'eau	Gestion des eaux pluviales	1	179 546 €	448864
	Soutien Agence de l'eau	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées : Réseau	1	275 837 €	551674
	Soutien Agence de l'eau	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées: Traitement	3	35 831 €	109328
	Soutien Agence de l'eau	Dans le cadre du Contrat Territorial Eau Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	2	92 827 €	445701
	Transition écologique – Total			15	897 976 €
Habitat	Opérations d'amélioration de l'Habitat et Subventions ANAH – engagements Programmes d'Intérêt Général sur 2020-2021 l'habitat			1 662 125 €	
Habitat – Total				1 662 125 €	
Culture	Patrimoine – engagement 2020	Restauration d'autels – église de Maigné	1	4 750 €	
Culture	Transmission des savoirs – engagement 2020	Projet DICAM Choros – Val d'Erdre d'Auxence	1	6 000 €	
Culture – Total			2	10 750 €	
TOTAL				4 155 575 €	

Le tableau suivant détaille les montants obtenus en 2021 sur le territoire dans le cadre des dispositifs DETR, DSIL « classique » et les DSIL issues du plan de relance (« DSIL relance » et « DSIL rénovation énergétique »).

Soutiens financiers accordés par l'État en 2021 auprès du territoire des Vallées du Haut-Anjou : DETR et DSIL							
COLLECTIVITÉS	OPÉRATIONS	Montant des travaux (HT) présentés par la collectivité	Total subventions	Dont DETR	Dont DSIL Rénovation énergétique	Dont DSIL Relance	Dont DSIL Classique
BÉCON-LES-GRANITS	Aménagement d'aires de jeux pour enfants et d'espaces partagés	170 000,00	59 500,00	59 500,00	0,00	0,00	0,00
GREZ-NEUVILLE	Travaux de rénovation énergétique de la mairie	311 572,80	196 322,24	0,00	196 322,24	0,00	0,00
JUARDEIL	Rénovation thermique d'un bâtiment communal	70 304,71	49 213,30	0,00	49 213,30	0,00	0,00
LE LION D'ANGERS	Travaux d'agrandissement et de rénovation énergétique du complexe scolaire Edmond Girard	2 266 000,00	1 031 357,53	0,00	750 877,45	0,00	280 480,08
LES HAUTS D'ANJOU	Rénovation énergétique du bâtiment de la guinguette de Brissarthe	13 118,00	10 498,40	0,00	10 498,40	0,00	0,00
LES HAUTS D'ANJOU	Sécurisation de l'entrée du bourg	55 006,00	19 252,10	19 252,10	0,00	0,00	0,00
LES HAUTS D'ANJOU	Sécurisation des RD 391 et 290, et de la rue de Cré sur la commune déléguée de Querré	39 485,00	13 819,75	13 819,75	0,00	0,00	0,00
LES HAUTS D'ANJOU	Sécurisation et éclairage des espaces publics rue du Grézeau sur la commune déléguée de Querré	8 407,00	2 942,45	2 942,45	0,00	0,00	0,00
LES HAUTS D'ANJOU	Sécurité et accessibilité des restaurants scolaires sur les communes déléguées de Champigné et Marigné	5 078,00	1 777,30	1 777,30	0,00	0,00	0,00
LES HAUTS D'ANJOU	Sécurité et accessibilité sur le bâtiment du multi-services sur la commune déléguée de Cherré	238 630,00	82 707,94	82 707,94	0,00	0,00	0,00
MIRÉ	Sécurisation des abords de l'école publique élémentaire	133 000,00	39 900,00	39 900,00	0,00	0,00	0,00

Soutiens financiers accordés par l'État en 2021 auprès du territoire des Vallées du Haut-Anjou : DETR et DSIL

COLLECTIVITÉS	OPÉRATIONS	Montant des travaux (HT) présentés par la collectivité	Total subventions	Dont DETR	Dont DSIL Rénovation énergétique	Dont DSIL Relance	Dont DSIL Classique
MONTREUIL SUR MAINE	Rénovation de la salle communale	24 500,35	14 700,22	0,00	14 700,22	0,00	0,00
ST AUGUSTIN DES BOIS	Travaux de rénovation énergétique et esthétique du local commercial « épicerie » avec mise en conformité d'accessibilité PMR	198 000,00	68 982,00	0,00	38 250,00	30 732,00	0,00
ST SIGISMOND	Changement des ouvertures de la mairie	20 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00		0,00